32243 **Mauléon-d'Armagnac**

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

Abords monuments historiques

Eglise 02/05/1979

Service: *DRAC*

Protection mixte

Château de Maniban 03/04/1984 - 17/02/1995

Façades & toitures de tous les bâtiments, dont la maison d'habitation, le chai en totalité & sa charpente, la chapelle au rez de chaussée du bâtiment ouest, les murs de clôture/Parois de la salle du 1er étage, ses peintures & la poutre du bâtiment ouest

Service: *DRAC*

I4 Réseau électrique

Ligne 1T 63 kV

BARBOTAN-PERQUIE CIRCUIT PARALLELE

Service: *RTE - Groupe exploitation*

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

20/06/2014

Service: *DDT32*

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: *DGAC*